

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 804 portant interdiction de séjour dans le Cercle de Djibouti

n° 804

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1962

Date de publication
6 juin 1962

Date du numéro
30 juin 1962

TEXTE INTÉGRAL

Lé séjour dans le Cercle de Djibouti est interdit pendant trois ans au nomme : Mohamed Idleh Hassan Somali Issack Abr-awal Bahgobo, né vers 1941 à Djibouti, fils de Idleh Hassan et de Ibado Badeh, condamné le 5 juin 1961 par le Tribunal Correctionnel de Djibouti à un an d'emprisonnement «et trois ans d'interdiction de séjour pour vol.